



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/943
8 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Points 114 et 133 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE
FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé
par la Sixième Commission dans son rapport (A/43/884, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamezza de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 43e séance, le 8 décembre 1988, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/43/53) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/43/884). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement les recommandations du Comité.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

2. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/43/884), il ne sera pas nécessaire d'ouvrir de crédits additionnels aux chapitres 26 et 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.
